BULLETIN D'INFORMATIONS LA SALLE EN BEAUXONII

La station d'épuration du Champlong

Ce chantier de long terme a enfin vu sa réalisation cette année après plusieurs projets qui ont du être abandonnés en cours de parcours en raison de la non compatibilité des terrains retenus et de la réévaluation du projet pour la prise en compte de la population touristique estivale du camping.

Nous avons choisi depuis le début en 2016 la technique des macrophytes, traitement par les joncs, méthode naturelle et peu coûteuse en fonctionnement pour le traitement de 420 équivalent habitants estimés par l'Agence de l'Eau.



Р	hoto	ci-d	lessus	•	fin	dи	C	hantier
		UI U		•		uч	•	, iaiicici

Photo ci-contre : la végétation a bien démarré,

photo prise en mai 2020

Ci-dessous : visite de l'installation par le

Conseil municipal



Cout et plan de financement de la STEP						
Agence de l'eau	115 848 €					
Département de l'Isère	96 540 €					
Etat	77 232 €					
Fonds EDF-CLE	40 000 €					
Fonds compensation TVA	69 508 €					
Autofinancement commune	64 265 €					
TOTAL	463 393 €					



FONCTIONNEMENT D'UNE STATION D'EPURATION PAR PHYTOFPURATION

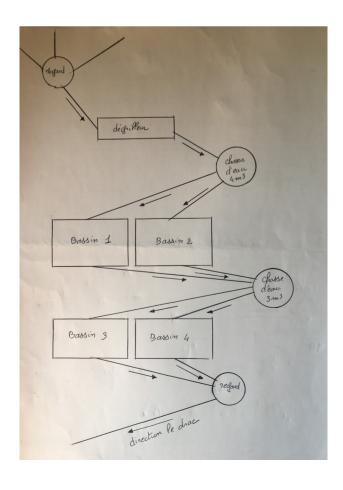
Une station d'épuration est une installation destinée à traiter les eaux domestiques avant le rejet dans le milieu naturel. Le but du traitement est de séparer l'eau des substances indésirables.

Les trois réseaux d'eaux usées du lotissement et camping sont récupérés dans un seul regard au sommet du terrain. Ils sont canalisés jusqu'à un dégrilleur automatique permettant d'enlever les gros déchets.

Afin d'en réaliser le traitement, les effluents domestiques (eaux usées uniquement) vont passer dans différents bassins (4) rendus imperméables par la pose de géotextile et d'une géomembrane assurant une fonction d'étanchéité et empêchant que les eaux usées ne s'infiltrent dans le terrain. Chaque bassin contient des graviers de tailles plus ou moins grosses ainsi qu'une épaisseur de sable, et des végétaux tels que des roseaux et des joncs y sont plantés.

Après son passage dans le dégrilleur, l'eau est stockée dans une première cuve de 4 m³ qui se vide automatiquement quand elle est pleine dans l'un des deux bassins supérieurs (bassin 1 ou 2). L'eau déversée en surface traverse les couches de sable puis est récupérée par des drains et s'écoule dans une deuxième cuve de 3 m³. Lorsque cette deuxième cuve est pleine, elle se déverse dans les bassins inférieurs 3 ou 4. Les bassins fonctionnent par paire : le bassin 1 est relié au bassin 3 et le bassin 2 est relié au bassin 4. Les deux paires de bassins fonctionnent en alternance une semaine sur 2. A la sortie de ces bassins l'eau est propre puis canalisée jusqu'au Drac. Les boues de surface sont éliminées par les joncs. Il est donc important de veiller à la bonne croissance des roseaux et joncs.

Rappel pour le bon fonctionnement de la station : plastiques, lingettes, préservatifs, tubes de papier toilette (y compris biodégradables), serviettes hygiéniques, denrées alimentaires... sont à jeter dans les poubelles classiques, pas dans le réseau d'eau.





Le recensement

Dès 16 ans le recensement est **obligatoire** pour tout jeune Français, cette année tous les

garçons et filles de la commune nés en 2004 sont concernés.

Pour chaque jeune, le recensement doit être effectué pour:

- participer à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- passer, le cas échéant, des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans: CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...
- être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.



Où et quand se faire recenser?

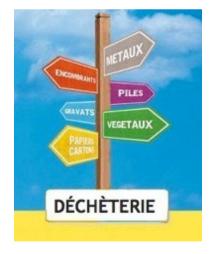
- Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.
- Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16 e anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Pièces à fournir

Lors de son recensement, le jeune doit fournir:

- une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...)
- son livret de famille
- une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle. La mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est demandée au jeune jusqu'à ses 25 ans pour passer les concours et examens d'État.

Prudence!



Depuis l'ouverture de la déchetterie, les décharges sauvages ont fortement diminuées dans le Beaumont. Nous vous remercions pour votre civisme.

Nous attirons votre attention sur l'accès à la déchetterie.

Celui-ci se fait par une petite route communale traversant le hameau des Martins.

Par le nombre croissant de véhicules, des nuisances sont à déplorer pour les riverains. Aussi :

MERCI

Ne pas utiliser votre avertisseur sonore Réduire votre vitesse au maximum Donner la priorité aux piétons Faire attention aux enfants PRIORITÉ AUX SOURIRES.

Avec le sourire, on peut ralentir!

Alerte sècheresse

Une grande partie du département de l'Isère souffre de sècheresse ; aussi, jusqu'au 31 octobre 2020 et conformément à l'arrêté préfectoral la commune est placée en alerte. Un certain nombre d'usage de l'eau sont interdits (lavage des voitures, remplissage des piscines...) vous trouverez le détail affiché en mairie ou sur internet à l'adresse ci-dessous :

http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse.

Le budget 2020 de la commune a été voté par le nouveau conseil municipal le 17 juillet dernier. Le niveau des taux des taxes foncières est maintenu au même niveau que ces dernières années (16,66 % et 75%). La taxe d'habitation ayant été supprimée, elle ne donne plus lieu à un vote. Les grandes masses (fonctionnement, personnel, remboursement des emprunts...) sont stables. En investissement, après le gros chantier de la STEP ce sont des plus petits chantiers qui sont envisagés en 2020 (voirie, acquisition de matériel...). Les budgets du CCAS et de la régie des transports ont également été votés.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits ouverts	603 585 €	532 711 €
Résultat reporté		70 874 €
TOTAL	603 585 €	603 585 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits ouverts	220 851€	352 202 €
Restes à réaliser	275 380 €	152 699 €
Résultat reporté	8 670 €	
TOTAL	504 901 €	504 901 €
TOTAL GENERAL	1 108 486 €	1 108 486 €

COMMISSION TRAVAUX

Ainsi que l'équipe municipale élue l'avait prévu, diverses commissions pilotées de manière mixte par les élus et les habitants volontaires sont mises en place. La Commission Travaux, dont les missions seront de recenser, chiffrer et prioriser les travaux souhaités ou à réaliser sur la commune se réunira le samedi 3 octobre 2020 à 10h00 la salle des associations.

Les membres élus de la commission sont : Marie-Noëlle BATTISTEL, Laura BERNARD, Jean-Baptiste FALGUEYRETTES, Georges COTE, Jean PRA, Jean-Paul PAULIN. Toutes les bonnes volontés des habitants s'étant déjà fait connaître, ou ne s'étant pas encore manifestés sont les bienvenues!

INITIATIVE HABITANT

Vous êtes artistes, peintres, sculpteurs, scrapbookeurs, cuisinières...? Vous avez envie de partager ou d'apprendre...
Venez nous rejoindre avec votre expérience et vos compétences pour participer à un atelier.
Inscrivez vous au 06 77 97 74 94
Françoise Grand se chargera d'organiser une première rencontre. Bienvenue à tous!

ETAT CIVIL						
Mariages	Noëla PICCOLI et Adel DINI le 8 aout 2020					
Naissances	Gabriel CIOT MOISSONNIER le 23 juillet 2020					
Décès	André TARTAIX le 8 juin 2020					
	Jean DELOMPRE le 11 aout 2020					

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél 04 76 30 40 39

Mail mairielasalleenbeaumont@orange.fr

Site https://la-salle-en-beaumont.fr/

Le secrétariat de mairie est de nouveau ouvert au public lundi matin et mercredi matin.